



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 2668

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur la situation des agents qui ont déposé un dossier auprès de la commission d'homologation chargée d'examiner les demandes d'intégration. Ceux-ci ont donc déposé leurs dossiers avant le 31 mars 1988 ; certains les ont adressés dès le mois de février soit depuis six ou sept mois. Il semble que la commission n'ait toujours rendu aucun avis. Son président, en outre, serait démissionnaire, ce qui, a priori, va encore retarder la communication des avis. Certains agents sont donc actuellement pénalisés car ils ne peuvent postuler dans d'autres collectivités plus importantes, n'étant pas certains de leur situation. Ces employés subissent un préjudice du à la lenteur du fonctionnement de la commission. Il serait donc souhaitable que la commission transmette ses avis pour les dossiers qui ont déjà été examinés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour résoudre ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite d'un vœu unanime du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le décret n° 88-830 du 20 juillet 1988 a prévu la possibilité d'adjoindre deux suppléants à chaque membre titulaire des commissions d'homologation chargées d'examiner les demandes d'intégration dans le cadre d'emplois des administrateurs et des attachés territoriaux. La composition des commissions, dont le président n'a pas manifesté l'intention de quitter ses fonctions, vient ainsi d'être complétée, ce qui permettra à ces instances d'assurer la mission qui leur a été dévolue par les textes dans les meilleures conditions et statuer sur chacun des dossiers dont elles ont été saisies. Dans cette attente, les fonctionnaires qui ont saisi lesdites commissions continuent d'être régis par les dispositions antérieures aux statuts particuliers de cadres d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2668

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2549